

M. l'Orateur suppléant: La Chambre a entendu l'ordre et les remarques du ministre de l'Agriculture (M. Olson). Il me semble que ce que l'on a dit à propos du mois de juin pourrait nécessiter un amendement. Cependant, si les députés sont d'accord pour que l'ordre proposé soit présenté dans sa forme actuelle, sous réserve des observations des députés de Peace River et de Winnipeg-Nord-Centre, je vais en saisir la Chambre.

Plait-il à la Chambre qu'un ordre soit établi en ces termes?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Qu'il en soit ainsi ordonné. Comme il est 5 heures, en conformité de l'article 58(11) du Règlement, les délibérations sur cette motion sont terminées.

(A 5 h, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
